



PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AVRIL 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2017 du Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tenue au Centre Harpell, situé au 60, rue Saint-Pierre. Lors de cette séance, sont présents :

Madame le Maire, Paola Hawa
Madame la conseillère Dana Chevalier
Messieurs les conseillers Ryan Young, Francis Juneau, Daniel Boyer, Yvan Labelle et Michel Boudreault

Monsieur le Directeur général Martin Bonhomme.

Monsieur le trésorier Michael Finnerty.

Madame le Maire Paola Hawa agit comme présidente de la présente séance.

Madame la greffière par intérim, Linda Chau agit comme secrétaire de la présente séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

04-087-17 Ouverture de la séance

Il est proposé par Michel Boudreault
Appuyé par Daniel Boyer

D'ouvrir la séance ordinaire du 10 avril 2017. Il est 19 h 31.

Adoptée à l'unanimité.

04-088-17 Ordre du jour

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Daniel Boyer

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous en y ajoutant l'item suivant sous le point 7.1 :
« *Octroi de contrat – Réfection de la rue Sainte-Anne, entre la rue Pacific et l'entrée du stationnement de l'école Saint-Georges* ».

Adoptée à l'unanimité.

- 1. Ouverture de la séance**
 - 04-087-17 Ouverture de la séance
 - 04-088-17 Ordre du jour
- 2. Période de questions allouée aux personnes présentes**
- 3. Adoption de procès-verbaux**
 - 04-089-17 Adoption de procès-verbaux
- 4. Sécurité publique**
 - 04-090-17 Demande d'assistance de la Patrouille municipale pour le Défi Mini-Boucle 2017 de l'École du Bout-de-l'Isle
 - 04-091-17 Autorisation de passage des cyclistes du Tour de l'Île de Montréal dans la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue
 - 04-092-17 Nouvelle interdiction de stationnement sur la rue Meloche
 - 04-093-17 Modification de la Politique sur la procédure d'implantation de dos d'âne
- 5. Développement communautaire**
 - 04-094-17 Demande de permis de réunion auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec afin de vendre des boissons alcoolisées lors de la Fête Nationale des Québécois
 - 04-095-17 Demande de fermeture de rue – Fête nationale
 - 04-096-17 Demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications pour l'acquisition de documents culturels au cours de l'année 2017 pour la bibliothèque
 - 04-097-17 Renouvellement du protocole d'entente pour l'année 2017 entre le CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal et la Ville relativement à l'utilisation d'un terrain de pratique pour l'usage du Club de rugby
 - 04-098-17 Service de navette touristique pour la saison estivale 2017 – Contrat de gré à gré
 - 04-099-17 Demandes de la SDC pour le bon déroulement de l'événement «Ça roule au bord de l'eau 2017»
 - 04-100-17 Déplacement temporaire du Marché Sainte-Anne dans le cadre de l'événement « Ça roule au bord de l'eau 2017 »
 - 04-101-17 Projet pilote pour un programme favorisant les performances publiques sur la promenade du canal de Sainte-Anne-de-Bellevue
- 6. Urbanisme**
 - 6.1. Demandes de modification au zonage assujetties à l'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) et demandes de

permis de construction assujetties à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

6.2. Paiement ou cession de terrains à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels

6.3. Autres sujets

04-102-17 Paiement d'honoraires professionnels pour l'élaboration d'une proposition réglementaire portant sur les normes des quais et des abris d'embarcation dans le littoral du Lac Saint-Louis

7. Services techniques

7.1. Autorisation de dépenses

04-103-17 Octroi de contrat pour la fourniture de service de coupe de gazon dans le quartier Nord

04-104-17 Approbation de la deuxième année d'option de renouvellement du contrat de services d'électricien pour l'entretien du réseau d'éclairage public et des feux de circulation

04-105-17 Octroi de contrat – Réfection de la rue Sainte-Anne, entre la rue Pacific et l'entrée du stationnement de l'école Saint-Georges

7.2. Conclusion de contrats

7.3. Acceptation de plans

7.4. Réception de travaux

04-106-17 Décompte progressif numéro 2 – rue Saint-Pierre (de St-Antoine à Ste-Élisabeth)

7.5. Autres sujets

04-107-17 Adhésion au programme d'achats regroupés de la Ville de Montréal et achat de sel de déglçage – saison hivernale 2017-2018

04-108-17 Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation pour des services d'ingénierie pour les travaux d'infrastructures sur la rue Lebeau

04-109-17 Subvention du programme de la TECQ pour les services professionnels et les travaux d'infrastructures sur la rue Lebeau

04-110-17 Appel d'offres pour génératrices de l'Hôtel de Ville et du Parc Aumais

04-111-17 Autorisation de procéder à un appel d'offres public pour les travaux de nettoyage et d'inspection télévisée de la conduite de refoulement de la station de pompage Leslie-Dowker

04-112-17 Autorisation de procéder à un appel d'offres public pour la construction d'un trottoir sur la rue Meloche, entre le chemin Sainte-Marie et la rue Tremblay

- 04-113-17 Autorisation de déposer une demande de subvention pour la mise en œuvre d'un projet à l'égard du Château d'eau dans le cadre du programme « Municipalités pour l'innovation climatique » de la FCM

8. Environnement

- 04-114-17 Projet de ruche en milieu urbain à la Bibliothèque municipale ou au Centre Harpell

9. Développement économique et touristique

10. Finances

10.1. dons / promotions / aides financières

- 04-115-17 Aide financière à l'organisme à but non lucratif – dons / promotions / aide financière

10.2. Autres sujets

- 04-116-17 Adoption des comptes

11. Administration et greffe

11.1. Conclusion, prolongation et renouvellement de contrats ou de mandats

11.2. Opérations Immobilières

11.3. Autres sujets

- 04-117-17 Nomination d'un ou d'une maire – suppléant(e) et substitut

- 04-118-17 Approbation des états financiers de la Société de Développement commercial (SDC) pour l'année 2016

- 04-119-17 Prise de position ferme du conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue en faveur du maintien du droit au processus d'approbation référendaire et de la publication des avis publics dans les journaux locaux

12. Ressources humaines

12.1. Contrats et ententes

- 04-120-17 Embauche de l'adjointe administrative à la direction générale et à la mairie

- 04-121-17 Embauche d'une stagiaire aux communications pour la saison estivale 2017

13.2. Autres sujets

13. Avis de motion, lecture et adoption de règlements

- 04-122-17 Adoption d'une résolution modifiant le règlement numéro 794 décrétant des dépenses en immobilisation pour divers travaux de construction et de réfection des infrastructures municipales pour l'année 2017 au montant de 2 559 200 \$

14. Dépôt de documents**15. Levée de la séance**

04-123-17 Levée de la séance

19 h 32 : M. Martin Bonhomme, directeur général, s'adresse aux personnes présentes afin de faire le point sur la crue des eaux causée par la récente pluie abondante et fait état des actions prises par la Ville.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES

Il y a 11 personnes présentes.

Les principales questions ou commentaires formulés par les personnes présentes lors de la séance de questions qui s'est ouverte à 19 h 37 et s'est terminée à 19 h 54 se résument comme suit :

Résumé de l'objet principal de l'intervention	
1 ^{er} intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Pourquoi les arrêts à l'intersection de la rue Aumais et de la rue Cypihot ne sont toujours pas posés suivant l'adoption de la résolution en décembre 2016; • Est-ce que le service de navette passera dans le secteur nord?;
2 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Commente sur la résolution 04-119-17 « Prise de position ferme du conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue en faveur du maintien du droit au processus référendaire et de la publication des avis publics dans les journaux locaux » à l'effet que le vote sur celle-ci est prématuré puisque le projet de loi 122 n'a pas encore été adopté; • Demande si les membres du conseil ont lu le projet de loi 122; • Avis de réserve sur le lot 1 556 427 : <ul style="list-style-type: none"> ○ Pourquoi avoir décidé d'imposer un avis de réserve (en 2013)? ○ Pourquoi avoir décidé de retirer l'avis de réserve (en 2017)? ○ À combien s'élèvent les frais légaux dans ce dossier?
3 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Propose un amendement au règlement numéro 782 sur la gestion des matières résiduelles (article 11f), eu égard à l'obligation de ranger les bacs avant 19h le jour de la collecte; • Étant donné que le bac rangé est remplacé par un bac de différente couleur le même soir, quelle est l'utilité de cette règle?;
4 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Félicite le travail de l'administration municipale et des cols bleus pour la surveillance de la crue des eaux, mais aurait souhaité un communiqué sur le passage des camions Sanivac; • Navette touristique : <ul style="list-style-type: none"> ○ Demande de connaître les statistiques de l'utilisation de la navette en 2016 ○ Demande une évaluation des coûts pour prévoir un arrêt au Parc Aumais • Y-a-t-il un projet spécifique en vue pour le Château d'eau dans le cadre de la demande de subvention à la FCM (résolution 04-113-17);
5 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Navette touristique : <ul style="list-style-type: none"> ○ Est-ce possible d'interrompre le service de navette les jours de pluies et/ou lorsque l'achalandage est moindre? ○ Est d'avis que la navette constitue une nuisance pour les commerçants
6 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Château d'eau : <ul style="list-style-type: none"> ○ Dans le cas où le château d'eau est repeint, quel est la durée de conservation de la peinture? ○ Dans l'évaluation de l'opportunité de restaurer le château d'eau, allez-vous tenir compte des coûts d'entretien?

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

04-089-17	Adoption de procès-verbaux
------------------	-----------------------------------

ATTENDU QUE la greffière a préparé le document suivant :

1. Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 mars 2017;

Il est proposé par Michel Boudreault
Appuyé par Francis Juneau

D'adopter le procès-verbal ci-dessus mentionné et préparé par la greffière de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

04-090-17	Demande d'assistance de la Patrouille municipale pour le Défi Mini-Boucle 2017 de l'École du Bout-de-l'Isle
------------------	--

ATTENDU QUE la Ville a reçu une demande de l'École du Bout-de-l'Isle datée du 4 avril 2017 cherchant la collaboration de la Ville afin d'assurer la sécurité des cyclistes dans le cadre du Défi Mini-Boucle 2017;

ATTENDU le parcours d'environ 9 km (3 fois 2,9 km) à vélo proposé pour la tenue de l'événement qui aura lieu le 11 mai 2017 de 17h à 18h30;

ATTENDU QUE la sécurité des participants sera assurée par la Patrouille municipale qui accompagnera les cyclistes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Daniel Boyer

D'approuver le parcours proposé, passant par la rue Grenier, la rue Meloche et la piste cyclable dans le cadre du Défi Mini-Boucle le jeudi 11 mai 2017 de 17h à 18h30.

D'autoriser les agents de la patrouille municipale à assister les cyclistes afin d'assurer la sécurité sur les lieux de l'événement, à l'exception de la piste cyclable.

Adoptée à l'unanimité.

04-091-17	Autorisation de passage des cyclistes du Tour de l'Île de Montréal dans la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue
------------------	--

ATTENDU QUE la Ville est heureuse d'accueillir le convoi cycliste pour le 33^e Défi du Tour de l'île;

ATTENDU QUE le convoi passera sur le territoire de la Ville le dimanche 4 juin 2017;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Michel Boudreault

D'autoriser le passage des cyclistes du Défi du Tour de l'île dans la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue le 4 juin 2017 aux alentours de 9 h 15 et ce, jusqu'à 11 h 58.

Adoptée à l'unanimité.

04-092-17	Nouvelle interdiction de stationnement sur la rue Meloche
------------------	--

ATTENDU le règlement numéro 769 sur la circulation et le stationnement accordant au Conseil municipal le pouvoir de prohiber ou limiter le stationnement sur le territoire de la Ville;

ATTENDU la recommandation du superviseur de la Patrouille municipale à l'effet d'interdire le stationnement sur la rue Meloche entre la rue Tremblay et le 66 rue Meloche et ce, de manière à assurer la sécurité de tous les usagers à cet endroit;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Michel Boudreault

D'interdire le stationnement sur la rue Meloche entre la rue Tremblay et le 66 rue Meloche afin d'assurer la sécurité de tous les usagers à cet endroit et d'indiquer l'interdiction de stationner au moyen d'une signalisation appropriée.

Adoptée à l'unanimité.

04-093-17	Modification de la Politique sur la procédure d'implantation de dos d'âne
------------------	--

ATTENDU l'adoption de la Politique sur la procédure d'implantation de dos d'âne lors de la séance ordinaire du 13 mars 2017;

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier ladite politique de manière à ce qu'elle soit conforme aux intentions réelles de la Ville quant aux obligations du citoyen dans le processus d'implantation de dos d'âne;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Francis Juneau

D'adopter la Politique sur la procédure d'implantation de dos d'âne modifiée (PM-P-17-01.01) dont copie est jointe en annexe «A».

Adoptée à l'unanimité.

5. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

04-094-17	Demande de permis de réunion auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec afin de vendre des boissons alcoolisées lors de la Fête Nationale des Québécois
------------------	---

ATTENDU QUE les célébrations entourant la Fête nationale se dérouleront le 23 juin 2017 dans l'aire de stationnement situé en face de l'Hôtel de Ville;

ATTENDU la nécessité de procéder à une demande de permis de réunion auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec afin de vendre des boissons alcoolisées lors de cet événement;

ATTENDU les recommandations de la directrice des Loisirs afin d'obtenir le permis de réunion;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Francis Juneau

De procéder à une demande de permis de réunion auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec afin de vendre des boissons alcoolisées à l'occasion de la Fête Nationale, qui sera célébrée le 23 juin 2017.

D'autoriser la greffière par intérim, Me Linda Chau, à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tout document donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**04-095-17 Demande de fermeture
de rue – Fête nationale**

ATTENDU QUE les célébrations entourant la Fête nationale se dérouleront le 23 juin 2017 dans l'aire de stationnement situé en face de l'Hôtel de Ville;

ATTENDU la recommandation de la directrice des loisirs relativement à la fermeture partielle de la rue Sainte-Anne entre les rues Saint-Jean-Baptiste et Christie entre 17 h et 22 h pour des mesures de sécurité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Daniel Boyer

D'autoriser la fermeture d'un tronçon de la rue Sainte-Anne entre les rues Saint-Jean-Baptiste et Christie de 17 h à 22 h le 23 juin 2017 à l'occasion de la Fête Nationale.

Adoptée à l'unanimité.

**04-096-17 Demande d'aide
financière auprès du
ministère de la Culture
et des Communications
pour l'acquisition de
documents culturels au
cours de l'année 2017
pour la bibliothèque**

ATTENDU QUE la bibliothèque n'est plus affiliée au Réseau BIBLIO de la Montérégie depuis 2013 et qu'elle a maintenant accès à des subventions du gouvernement;

ATTENDU QU' une demande d'assistance financière doit être faite auprès du ministère de la Culture et des Communications afin d'acquérir des documents culturels pour la bibliothèque;

ATTENDU QUE cette aide financière est demandée dans le cadre du projet Développement des collections-Acquisitions afin de couvrir une partie des frais liés à sa réalisation;

ATTENDU QUE la demande fait état de nos buts et objectifs en matière d'acquisition de documents pour l'année 2017 ainsi que de nos acquisitions réalisées en 2016;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Michel Boudreault

D'autoriser la directrice des loisirs à effectuer une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications pour l'acquisition de documents culturels au cours de l'année 2017 pour la bibliothèque.

D'autoriser la directrice des loisirs à signer pour et au nom de la Ville tout document donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

04-097-17	Renouvellement du protocole d'entente pour l'année 2017 entre le CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal et la Ville relativement à l'utilisation d'un terrain de pratique pour l'usage du Club de rugby
------------------	--

ATTENDU la résolution 05-123-16 approuvant le protocole d'entente avec le CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal relativement à l'utilisation de leur terrain pour l'usage du Club de rugby de Sainte-Anne pour l'année 2016;

ATTENDU la recommandation de la directrice des loisirs à l'effet de renouveler cette entente pour l'année 2017, pour la durée de la période estivale débutant au cours du mois de mai 2017 et se terminant le 31 octobre 2017;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Daniel Boyer

D'autoriser le renouvellement du protocole d'entente avec le CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal pour l'année 2017 afin d'utiliser leur terrain à des fins de pratiques par le Club de rugby de Sainte-Anne et ce, selon les conditions suivantes :

- La Ville est responsable de l'entretien du terrain;
- La Ville est responsable de tracer les lignes sur le terrain;
- La Ville doit soumettre une preuve d'assurance responsabilité civile d'un million de dollars (1 000 000.00\$);
- La Ville est responsable d'enlever toutes les installations temporaires et de remettre le terrain dans son état original à la fin de la saison estivale;
- Les participants ont l'autorisation de stationner des véhicules sur le terrain;

D'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tout document requis afin de donner plein effet aux présentes.

Adoptée à l'unanimité.

04-098-17 Service de navette touristique pour la saison estivale 2017 – Contrat de gré à gré
--

- ATTENDU QUE le service de navette touristique a fait l'objet d'un projet pilote à l'été 2016;
- ATTENDU QUE la Ville souhaite de nouveau offrir le service de navette touristique pour la saison estivale 2017;
- ATTENDU QUE ce service est prévu dans le cadre du Programme touristique de la Ville;
- ATTENDU QU' une demande de soumissions a été faite en février 2017 à trois entreprises de service d'autobus;
- ATTENDU la recommandation de la directrice des Loisirs à l'effet d'octroyer le contrat pour le service de navette touristique pour la saison estivale 2017 au plus bas soumissionnaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Ryan Young

D'octroyer le contrat à la compagnie *Le Groupe Transbus* pour le service de navette touristique pour la saison estivale 2017.

D'autoriser une dépense maximale de 20 839,22\$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-620-10-699 du fonds général.

Le vote est demandé sur la résolution par le conseiller Monsieur Francis Juneau :

Pour

Dana Chevalier
Ryan Young
Paola Hawa
Daniel Boyer

Contre

Francis Juneau
Yvan Labelle
Michel Boudreault

Adoptée sur division.

04-099-17 Demandes de la SDC pour le bon déroulement de l'événement «Ça roule au bord de l'eau 2017»
--

- ATTENDU QUE l'évènement « Ça roule au bord de l'eau 2017 » aura lieu de le samedi 17 juin 2017;
- ATTENDU les diverses demandes de la SDC afin d'assurer le bon déroulement de l'événement, à savoir :

De 5 h jusqu'à 18 h :

- Fermeture de la rue Sainte-Anne entre les rues de l'Église et Maple;
- Fermeture de la rue Lalonde;
- Fermeture partielle de la rue du Collège entre la rue Sainte-Anne et limite sud des stationnements de la rue du Collège;
- Fermeture partielle des rues Christie et St-Jean-Baptiste au sud de la rue St-Thomas;
- Fermeture partielle de la rue Saint-Pierre entre les rues Saint-Jacques et Sainte-Anne;
- Fermeture partielle, en direction ouest, de la rue Saint-Paul entre les rues Legault et Saint-Pierre;
- Fermeture partielle de la rue Lamarche entre les rues Saint-Paul et Sainte-Anne;
- Fermeture partielle de la rue Montée Sainte-Marie au sud de l'adresse civique 3;
- Fermeture de la rue Perrault entre les rues Saint-Georges et Sainte-Anne;
- Fermeture partielle de la rue Kent;

- Fermeture des stationnements Galipeault, Hôtel de Ville, du Quai et Larry-Moquin;

- Utilisation des parcs et espaces suivants :
 - ✓ Terrain aux abords de la piste cyclable et de la toilette publique;
 - ✓ Promenade du Canal sur toute sa longueur;
 - ✓ Parc en X;
 - ✓ Parc de la rue Lalonde;
 - ✓ Trottoir devant le magasin des VON;
 - ✓ Parc Kelso;

Besoins matériels :

- Deux scènes mobiles (à déterminer);
- Barricades en nombre suffisant pour assurer les besoins de l'événement;
- Système de son de la Ville;
- Tables/chaises à être transportées aux endroits désignés (à déterminer);
- Tentes mobiles pour événement et pour artisans (à déterminer);
- Dossards réfléchissants (à déterminer);
- Prises et/ou adaptateurs électriques, rallonges électriques;
- Cônes et ruban «Danger» en vinyle;

Autres :

- Permettre l'utilisation du logo de la Ville dans le cadre de ses campagnes de promotion;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Daniel Boyer

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser les demandes de la SDC ci-haut énumérées afin d'assurer le bon déroulement de l'événement « Ça roule au bord de l'eau », lequel se tiendra le 17 juin 2017 et ce, sans possibilité de reporter la date de l'événement pour quelque motif que ce soit.

D'autoriser l'administration municipale à émettre un permis d'événement à la SDC énonçant les conditions que la Ville jugera nécessaire pour la tenue de celui-ci.

D'autoriser la greffière par intérim, Me Linda Chau, à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tout document nécessaire auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec relativement aux demandes formulées dans le cadre de cet événement.

Adoptée à l'unanimité.

04-100-17	Déplacement temporaire du Marché Sainte-Anne dans le cadre de l'événement « Ça roule au bord de l'eau 2017 »
------------------	---

ATTENDU QUE l'événement « Ça roule au bord de l'eau 2017 » se tiendra le samedi 17 juin 2017;

ATTENDU la volonté du conseil municipal de maintenir les activités du Marché Ste-Anne malgré la tenue de l'événement précité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Daniel Boyer

D'autoriser la fermeture de la rue St-Georges entre les rues Maple et Perrault afin de permettre les opérations du Marché Sainte-Anne à cet endroit, la journée du 17 juin 2017.

Adoptée à l'unanimité.

04-101-17	Projet pilote pour un programme favorisant les performances publiques sur la promenade du canal de Sainte-Anne-de-Bellevue
------------------	---

ATTENDU les demandes adressées à la Ville de quelques musiciens et artistes voulant offrir des spectacles sur le territoire de la Ville;

ATTENDU QUE le Conseil municipal souhaite instaurer un projet pilote afin d'évaluer l'opportunité d'un éventuel programme visant à favoriser les performances publiques sur la promenade du canal de Sainte-Anne-de-Bellevue;

- ATTENDU QUE le projet pilote permettra à un artiste qui en fait la demande de performer aux endroits et aux périodes spécifiquement désignés par le Conseil municipal;
- ATTENDU QU' un comité de sélection sera mis en place afin d'évaluer les demandes reçues en se basant sur certains critères de sélection, notamment quant aux genres de musique ainsi que la qualité, la provenance et la diversité des artistes;
- ATTENDU QUE parmi les pouvoirs accordés au Conseil municipal en vertu du Règlement numéro 766 relatif à la sollicitation et au colportage, celui-ci peut reconnaître et autoriser la sollicitation réalisée dans le cadre d'activités publiques, communautaires, culturelles etc.;
- ATTENDU QUE la seule forme de sollicitation autorisée par le Conseil municipal est celle où l'artiste ne sollicitera pas directement les visiteurs, les spectateurs etc.;
- ATTENDU QU' à cette fin, les artistes pourront toutefois laisser à la disposition du public un récipient, tel un chapeau, destiné à recueillir les contributions monétaires volontaires du public;

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Daniel Boyer

D'autoriser l'implantation d'un projet pilote visant à permettre les performances publiques sur la Promenade du canal de Sainte-Anne-de-Bellevue pour la période estivale 2017, aux endroits et aux périodes ci-après désignés :

- Petite scène sur la promenade du canal, en face du Parc en X
Du 1^{er} juillet au 10 septembre 2017, le samedi et/ou dimanche, de 10h à 11h30 et de 13h30 à 15h, sous réserve des autres activités et/ou événements déjà organisés sur la Promenade et autorisés par la Ville
- Petite scène, en face de la Maison Simon Fraser
Du 1^{er} juillet au 27 août 2017, le samedi et/ou dimanche, de 14h à 16h

D'autoriser l'administration municipale à émettre un permis aux artistes retenus par le comité de sélection dans le cadre du projet pilote énonçant les conditions d'exercice que la Ville jugera appropriées.

D'interdire toute autre forme de sollicitation autre que la prestation en public dans le cadre de ce projet pilote.

Adoptée à l'unanimité.

6. URBANISME

6.1. **DEMANDES DE MODIFICATION AU ZONAGE ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) ET DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

6.2. **PAIEMENT OU CESSION DE TERRAINS À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

6.3. **AUTRES SUJETS**

04-102-17 Paiement d'honoraires professionnels pour l'élaboration d'une proposition réglementaire portant sur les normes des quais et des abris d'embarcation dans le littoral du Lac Saint-Louis

ATTENDU la résolution 06-066-16 mandatant la firme *Hélène Doyon, urbaniste-conseil inc.* et *Multinautic International* (aussi désignée sous la dénomination sociale *Distribution Multi Online Inc.*) pour l'élaboration d'une proposition réglementaire portant sur les normes d'installation des quais et des abris d'embarcation dans le littoral du Lac Saint-Louis pour un montant de 1 655,64 \$ et 2 069,55 \$, respectivement pour chaque firme;

ATTENDU QUE dans le cadre de l'exécution du mandat, de nombreuses rencontres et discussions téléphoniques ont eu lieu avec les firmes retenues afin de présenter au conseil municipal un projet de règlement qui tenait compte des préoccupations des citoyens;

ATTENDU QUE suite à la séance d'information publique, plusieurs questions et commentaires de citoyens et des membres du conseil ont fait l'objet de recherches et d'analyses subséquentes par les professionnels de ces firmes;

ATTENDU QUE dans les circonstances, l'administration municipale recommande le paiement des honoraires additionnels soumis par les firmes *Hélène Doyon, urbaniste-conseil inc.* et *Multinautic International* (aussi désignée sous la

dénomination sociale *Distribution Multi Online Inc.*), lesquels sont justifiés et raisonnables;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Michel Boudreault

D'autoriser la dépense et le paiement de la somme de 4 139,10 \$, taxes incluses, à la firme *Hélène Doyon, urbaniste-conseil inc.*, à titre d'honoraires professionnels additionnels en raison des services non prévus et requis par la Ville, à même le poste budgétaire 02-610-00-410 du fonds général.

D'autoriser la dépense et le paiement de la somme de 4 164,97 \$, taxes incluses, à la firme *Multinautic International* (aussi désignée sous la dénomination sociale *Distribution Multi Online Inc.*) à titre d'honoraires professionnels additionnels en raison des services non prévus et requis par la Ville, à même le poste budgétaire 02-610-00-410 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

7. SERVICES TECHNIQUES

7.1. AUTORISATION DE DÉPENSES

04-103-17	Octroi de contrat pour la fourniture de service de coupe de gazon dans le quartier Nord
------------------	--

ATTENDU QUE les soumissions suivant l'appel d'offres sur invitation ont été ouvertes à l'Hôtel de Ville le 9 mars 2017;

ATTENDU la recommandation du coordonnateur aux travaux publics à l'effet d'octroyer le contrat pour la fourniture de service de coupe de gazon dans le quartier Nord au plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Michel Boudreault

D'octroyer le contrat à la compagnie *Entreprise Forest Gardens Inc.* pour la fourniture de service de coupe de gazon dans le quartier Nord pour l'année 2017 pour une durée d'un an avec deux années d'option pour un total de trois ans.

D'autoriser une dépense de 28 266,60 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-701-50-528 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

04-104-17	Approbation de la deuxième année d'option de renouvellement du contrat de services d'électricien pour l'entretien du réseau d'éclairage public et des feux de circulation
------------------	--

ATTENDU la résolution 04-086-13 octroyant le contrat pour les services d'électricien pour l'entretien du réseau d'éclairage public et des feux de circulation du 1^{er} mai 2013 au 30 avril 2016 avec possibilité de deux années d'option de renouvellement;

ATTENDU QUE la Ville est satisfaite jusqu'à présent des services offerts par l'entrepreneur *Michel Guimont Entrepreneur Électricien Ltée* étant conformes aux exigences des cahiers de l'appel d'offres;

ATTENDU la recommandation du coordonnateur aux travaux publics à l'effet de prolonger d'une année additionnelle le contrat de services d'électricien pour l'entretien du réseau d'éclairage public et des feux de circulation;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Daniel Boyer

De prolonger pour une année le contrat de services d'électricien pour l'entretien du réseau d'éclairage public et des feux de circulation à la compagnie *Michel Guimont Entrepreneur Électricien Ltée*, soit jusqu'au 30 avril 2018.

D'autoriser une dépense maximale de 51 328,76 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-340-00-524 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

04-105-17	Octroi de contrat – Réfection de la rue Sainte-Anne, entre la rue Pacific et l'entrée du stationnement de l'école Saint-Georges
------------------	--

ATTENDU QUE ces travaux sont prévus au PTI 2017-2018-2019;

ATTENDU QUE la section de la rue Sainte-Anne entre la rue Pacific (Village de Senneville) et l'entrée du stationnement de l'école Saint-Georges nécessite des travaux de réfection de la fondation et du pavage;

ATTENDU l'engagement de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys de défrayer un tiers des coûts totaux pour les travaux routiers;

ATTENDU QUE les soumissions suivant l'appel d'offres public ont été ouvertes à l'Hôtel de Ville le 4 avril 2017;

ATTENDU la recommandation de la firme *Groupe-Conseil Génipur inc.* à l'effet d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Daniel Boyer

D'octroyer le contrat à la compagnie *Les Pavages Théorêt inc.* pour les travaux de réfection de la rue Sainte-Anne, entre la rue Pacific et l'entrée du stationnement de l'école Saint-Georges.

D'autoriser la dépense d'un montant de 170 265,80 \$, taxes incluses, à même le règlement d'emprunt numéro 794, sous réserve de son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

D'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

7.2. CONCLUSION DE CONTRATS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7.3. ACCEPTATION DE PLANS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7.4. RÉCEPTION DE TRAVAUX

04-106-17 Décompte progressif numéro 2 – rue Saint- Pierre (de St-Antoine à Ste-Élisabeth)

ATTENDU la résolution 09-238-16 autorisant une dépense pour les travaux de réaménagement de la rue St-Pierre (de St-Antoine à Ste-Élisabeth);

ATTENDU la réception de la recommandation de madame Annie Lépine, ing. de la firme CIMA+ datée du 23 janvier 2017 quant au paiement du décompte progressif numéro 2 à la compagnie *Ali Excavation Inc.*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Ryan Young

D'entériner la recommandation de la firme *CIMA+* datée du 23 janvier 2017, quant au paiement du décompte progressif numéro 2 à la compagnie *Ali*

Excavation Inc. relativement aux travaux de réaménagement de la rue Saint-Pierre entre les rues St-Antoine et Ste-Élisabeth.

D'autoriser le paiement de la somme de 61 608,62 \$, taxes incluses, à même un emprunt au fonds de roulement.

Adoptée à l'unanimité.

7.5. AUTRES SUJETS

04-107-17	Adhésion au programme d'achats regroupés de la Ville de Montréal et achat de sel de déglacage – saison hivernale 2017-2018
------------------	---

ATTENDU QUE les villes membres du «Regroupement des municipalités de l'Île de Montréal» ont reçu une proposition afin de former un regroupement pour obtenir un contrat d'achat de sel de déglacage – saison hivernale 2017-2018;

ATTENDU QUE les crédits nécessaires seront disponibles et réservés pour les coûts pour la fourniture de sel de gemme (chlorure de sodium) que nous nous sommes engagés à obtenir via cet achat regroupé;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel Boudreault
Appuyé par Daniel Boyer

Que la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue confirme son adhésion au regroupement pour le programme d'achats regroupés de la Ville de Montréal relativement au sel de déglacage – saison hivernale 2017-2018.

Que la Ville de Montréal soit mandatée pour procéder à l'appel d'offres public pour et au nom du regroupement et qu'elle agisse comme coordonnateur de ce projet.

D'autoriser le coordonnateur aux Travaux publics à signer tout document donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

04-108-17	Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation pour des services d'ingénierie pour les travaux d'infrastructures sur la rue Lebeau
------------------	--

ATTENDU QUE ces travaux sont prévus au PTI 2017-2018-2019;

ATTENDU QUE l'aqueduc sur la rue Lebeau, de la rue Tremblay à la rue Tremblay, est en fonte ductile et a été installé au début des années 80;

ATTENDU QUE les Travaux publics ne procèdent plus au rinçage de ce tronçon, puisqu'à chaque rinçage, des bris surviennent dû au fait que les parois de l'aqueduc ont été abîmées par le sol argileux;

ATTENDU la recommandation de l'ingénieur municipal et développement durable à l'effet de lancer un appel d'offres sur invitation visant la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance pour des travaux d'infrastructures sur la rue Lebeau, de la rue Tremblay à la rue Tremblay;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Michel Boudreault

D'autoriser l'administration municipale à procéder à un appel d'offres sur invitation visant la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance pour des travaux d'infrastructures sur la rue Lebeau, de la rue Tremblay à la rue Tremblay.

D'approuver les critères d'évaluation ci-dessous conformément à la *Loi sur les cités et villes* :

Critères	Pondération
Expérience du soumissionnaire	20 %
Compétence et disponibilité du responsable de projet	25 %
Compétence et organisation de l'équipe de travail	30%
Méthodologie proposée	15 %
Qualité de l'offre de service	10 %

Adoptée à l'unanimité.

04-109-17 Subvention du programme de la TECQ pour les services professionnels et les travaux d'infrastructures sur la rue Lebeau

ATTENDU QUE ces travaux sont prévus au PTI 2017-2018-2019;

ATTENDU QUE dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), la ville a reçu une subvention de 1 560 864 \$ répartie sur cinq (5) ans pour des travaux sur ses infrastructures d'aqueduc, d'égouts, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures;

ATTENDU QUE la Ville peut financer, en partie, les travaux prévus sur la rue Lebeau à partir de la subvention du programme de la TECQ pour l'équivalent de 20% de l'enveloppe allouée pour la

réalisation de travaux admissibles dans les priorités de son choix;

ATTENDU la recommandation de l'ingénieur municipal et développement durable;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Ryan Young

Que les services professionnels et les travaux d'infrastructures sur la rue Lebeau, de la rue Tremblay à la rue Tremblay, soient financés en partie par le programme de la TECQ à même la somme équivalente à 20% de la contribution gouvernementale allouée et dont dispose la Ville pour la réalisation des travaux admissibles de son choix.

D'autoriser le directeur général et l'ingénieur municipal et développement durable à signer tout document donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

04-110-17 Appel d'offres pour génératrices de l'Hôtel de Ville et du Parc Aumais

ATTENDU QUE ces travaux sont prévus au PTI 2017-2018-2019;

ATTENDU QUE les soumissions suivant l'appel d'offres public ont été ouvertes à l'Hôtel de Ville le 22 février 2017;

ATTENDU QUE le montant de la plus basse soumission conforme est de 306 209,47 \$, taxes incluses, ce qui dépasse largement les montants prévus au budget pour ces travaux;

ATTENDU la nécessité de faire l'acquisition d'une génératrice à l'Hôtel de Ville et au Parc Aumais dans le cadre du plan des mesures d'urgence;

ATTENDU QUE l'acquisition d'une génératrice intérieure pour l'Hôtel de Ville est la solution retenue considérant les inconvénients liés au bruit et pouvant être générés par une génératrice extérieure;

ATTENDU QUE la Ville procédera d'abord à l'acquisition et l'installation d'une génératrice au Parc Aumais et reportera celle de l'Hôtel de Ville à l'année prochaine puisque cette dernière s'avère beaucoup plus onéreuse que prévue;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Yvan Labelle

De rejeter la soumission du plus bas soumissionnaire conforme de la compagnie *Les Constructions B. Martel Inc.* pour l'acquisition et l'installation de génératrices pour l'Hôtel de Ville et le Parc Aumais.

D'autoriser l'administration municipale à retourner en appel d'offres sur invitation pour l'acquisition et l'installation de la génératrice au Parc Aumais seulement.

Adoptée à l'unanimité.

04-111-17 Autorisation de procéder à un appel d'offres public pour les travaux de nettoyage et d'inspection télévisée de la conduite de refoulement de la station de pompage Leslie-Dowker

ATTENDU QUE ces travaux sont prévus au PTI 2017-2018-2019;

ATTENDU QUE le poste de pompage et la conduite de refoulement datent d'environ 25 ans et qu'un nettoyage ainsi qu'une inspection télévisée deviennent nécessaires;

ATTENDU QU' un nettoyage de la conduite par une firme spécialisée est recommandé afin de restaurer la capacité hydraulique de la conduite et d'augmenter l'efficacité de la station de pompage;

ATTENDU QU' une inspection télévisée est également nécessaire afin de valider l'intégrité et l'état de la conduite;

ATTENDU QUE la Ville a lancé un deuxième appel d'offres pour ces travaux suivant la résolution 10-270-16 et qu'aucune soumission n'a été déposée;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel Boudreault
Appuyé par Dana Chevalier

De retourner en appel d'offres public pour les travaux de nettoyage et d'inspection télévisée de la conduite de refoulement entre la station de pompage Leslie-Dowker et le regard sanitaire situé au coin des rues Meloche et Grenier.

Adoptée à l'unanimité.

04-112-17 Autorisation de procéder à un appel d'offres public pour la construction d'un trottoir sur la rue Meloche, entre le chemin Sainte-Marie et la rue Tremblay

- ATTENDU QUE ces travaux sont prévus au PTI 2017-2018-2019;
- ATTENDU QU' une étude d'avant-projet a été effectuée par la firme *Tétra Tech* afin d'élaborer les divers scénarios d'aménagement en vue de la construction d'un trottoir sur la rue Meloche;
- ATTENDU QUE les travaux comprennent la construction d'un trottoir d'environ 800 mètres linéaires et 1,5 mètre de largeur en béton sur la rue Meloche, entre le chemin Sainte-Marie et la rue Tremblay;
- ATTENDU QUE cette solution est privilégiée pour assurer la sécurité des piétons de façon permanente sur la rue Meloche;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Ryan Young

D'autoriser l'administration municipale à procéder à un appel d'offres public pour la construction d'un trottoir sur la rue Meloche, entre le chemin Sainte-Marie et la rue Tremblay.

Adoptée à l'unanimité.

04-113-17 Autorisation de déposer une demande de subvention pour la mise en œuvre d'un projet à l'égard du Château d'eau dans le cadre du programme « Municipalités pour l'innovation climatique » de la FCM

- ATTENDU QUE les résidents et les membres du conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue ont longtemps débattu du sort du Château d'eau situé en plein entre une zone résidentielle et l'autoroute 20;
- ATTENDU QUE les discussions portaient sur les coûts et les bénéfices associés à la démolition de la structure ou à l'utilité du Château d'eau s'il devait être conservé;

ATTENDU QUE sa structure en béton a été construite il y a plus de 70 ans, qu'elle est désaffectée depuis presque une décennie et qu'elle est demeurée inoccupée depuis;

ATTENDU QU' une démolition du Château d'eau présente des coûts élevés, des difficultés techniques importantes et de nombreux risques découlant de sa proximité aux maisons et à l'autoroute 20;

ATTENDU QUE les tentatives de trouver une nouvelle utilisation viable au Château d'eau ne se sont jamais concrétisées;

ATTENDU QUE la subvention récemment offerte dans le cadre du programme « Municipalités pour l'innovation climatique » par la *Fédération canadienne des municipalités* constitue une opportunité importante pouvant permettre la mise en œuvre d'une idée de projet viable pour le Château d'eau;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Francis Juneau

D'autoriser l'administration municipale à déposer une demande de subvention auprès de la *Fédération canadienne des municipalités* dans le cadre de son programme « Municipalités pour l'innovation climatique » et plus particulièrement sous le volet « Subvention pour projets de démonstration » pour la mise en œuvre d'un projet à l'égard du Château d'eau de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue.

D'autoriser le directeur général à signer tout document donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

8. ENVIRONNEMENT

04-114-17 Projet de ruche en milieu urbain à la Bibliothèque municipale ou au Centre Harpell
--

ATTENDU QUE la Ville désire appuyer la cause environnementale visant la protection mondiale des abeilles;

ATTENDU QUE la Ville souhaite accueillir un projet de ruche en milieu urbain sur le toit de l'un de ses bâtiments municipaux, soit la bibliothèque municipale située au 40 rue Saint-Pierre ou soit le Centre Harpell situé au 60 rue Saint-Pierre;

ATTENDU QUE ce projet d'apiculture urbain a pour but de sensibiliser les citoyens à la préservation de ces insectes essentiels à la diversité de notre alimentation et de la flore et les informer de l'importance de l'apport de ces pollinisateurs pour l'agriculture;

- ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue est un lieu de choix pour accueillir ce projet puisque celle-ci regorge de fleurs de toutes sortes;
- ATTENDU QUE considérant la stricte réglementation anti-pesticide en vigueur dans la Ville, les abeilles pourront se nourrir sans la moindre trace de pesticides;
- ATTENDU QUE ce projet sera coordonné par *Alveole*, une entreprise unique en son genre dont la mission est de favoriser l'accessibilité de l'apiculture pour encourager une meilleure compréhension des enjeux environnementaux;
- ATTENDU QU' *Alveole* offre une gamme complète de services, tels que l'entretien des ruches, des inspections bimensuelles, l'extraction du miel selon les normes du MAPAQ, la remise entière de la collecte de miel en vrac etc.;
- ATTENDU QUE des activités interactives seront possibles, notamment l'observation de la ruche à distance puisqu'une caméra permanente sera installée à cette fin;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Dana Chevalier

De mandater l'entreprise *Alveole* pour mettre en œuvre et coordonner le projet de ruches en milieu urbain sur le toit de la bibliothèque municipale au 40 rue Saint-Pierre ou du Centre Harpell au 60 rue Saint-Pierre pour une durée de trois (3) ans, soit du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019.

D'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue un contrat de services avec l'entreprise *Alvéole*.

D'autoriser la dépense d'un montant de 4,081.61\$ pour l'année 2017, taxes incluses, à même les postes budgétaires 02-190-00-993 et 02-452-30-439 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

10. FINANCES

10.1. DONS / PROMOTIONS / AIDES FINANCIÈRES

<p>04-115-17 Aide financière à l'organisme à but non lucratif – dons / promotions / aide financière</p>
--

- ATTENDU QUE la Ville supporte des organismes à but non lucratif par l'entremise d'aide financière sous forme de dons et/ou promotions et/ou aides financières ;

3234

ATTENDU QUE la demande correspond aux critères de la Politique de dons de la Ville ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Daniel Boyer

D'autoriser la dépense et le paiement de 100 \$, à même le poste budgétaire 02-190-00-993 du fonds général, à la *Fondation du Cégep John-Abbott* pour l'achat d'un billet de cocktail dînatoire au Tournoi de golf annuel qui aura lieu le 5 juin 2017 pour la participation de madame le Maire, Paola Hawa au Club de golf Beaconsfield.

D'autoriser la dépense et le paiement de la somme de 150 \$, à même le poste budgétaire 02-190-00-993 du fonds général, à la *Fondation de l'Hôpital général du Lakeshore* pour l'achat d'un dîner pour madame le maire Paola Hawa au 20^e Tournoi de golf annuel qui aura lieu le 19 juin 2017 au Club de golf Elm Ridge.

D'autoriser la dépense et le paiement de la somme de 75 \$ à même le poste budgétaire 02-190-00-993 pour l'achat d'un espace publicitaire dans le livret distribué par *Parrainage civique de la Banlieue Ouest* visant à promouvoir les jardins de Sainte-Anne-de-Bellevue dans le cadre de l'activité «Visite de Jardins 2017» qui aura lieu le 8 juillet 2017.

Adoptée à l'unanimité.

10.2. AUTRES SUJETS

04-116-17 Adoption des comptes

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel Boudreault
Appuyé par Francis Juneau

D'approuver le paiement des comptes suivants :

+Journal des déboursés en date du 10 avril 2017;	<u>589 186,10 \$</u>
+Liste des comptes fournisseurs en date du 31 mars 2017	<u>5 478 197,18 \$</u>
Total :	<u>6 067 383,28 \$</u>
Masse salariale (brut) incluant celle des élus au 8 mars 2017	<u>246 101,55 \$</u>

Adoptée à l'unanimité.

11. ADMINISTRATION ET GREFFE

11.1. CONCLUSION, PROLONGATION ET RENOUVELLEMENT DE CONTRATS OU DE MANDATS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

11.2. OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

11.3. AUTRES SUJETS**04-117-17 Nomination d'un ou d'une maire – suppléant(e) et substitut**

ATTENDU QUE selon l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*, le Conseil peut désigner parmi ses membres un maire suppléant pour la période qu'il détermine;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Yvan Labelle

De nommer monsieur Francis Juneau, conseiller du district numéro 3, maire suppléant et substitut du maire, pour une période de trois (3) mois à compter du 1^{er} mai 2017 jusqu'au 31 juillet 2017.

De nommer monsieur Ryan Young, conseiller du district numéro 2, maire suppléant et substitut du maire, pour une période d'environ trois (3) mois à compter du 1^{er} août 2017 jusqu'au 5 novembre 2017.

Adoptée à l'unanimité.

04-118-17 Approbation des états financiers de la Société de Développement commercial (SDC) pour l'année 2016

ATTENDU QUE selon l'article 30 du Règlement numéro 771 sur la Société de développement commercial (SDC) doit présenter ses états financiers lors de son assemblée générale annuelle;

ATTENDU QUE la Ville a fourni l'aide nécessaire à la production des états financiers pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2016;

ATTENDU QUE selon l'article 45 du règlement numéro 771, les administrateurs se doivent de transmettre des états financiers conformes à la Ville sur une base annuelle;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel Boudreault
Appuyé par Dana Chevalier

D'approuver les états financiers de la Société de développement commercial (SDC) pour l'année 2016.

Adopté à l'unanimité.

**04-119-17 Prise de position ferme
du conseil municipal de
la Ville de Sainte-Anne-
de-Bellevue en faveur du
maintien du droit au
processus d'approbation
référendaire et de la
publication des avis
publics dans les
journaux locaux**

- ATTENDU le projet de loi 122 intitulé « *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* » déposé le 6 décembre 2016;
- ATTENDU QUE le projet de loi 122 prévoit l'abolition des référendums en matière d'aménagement du territoire dans les zones dites de requalification et sous réserve de la mise en place d'une politique de participation publique;
- ATTENDU QUE le projet de loi 122 exonère également de l'approbation référendaire certains règlements d'emprunt;
- ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue reconnaît l'importance des référendums comme moyen de consultation dans une société démocratique et encourage la participation citoyenne;
- ATTENDU QUE le référendum doit être vu comme un recours ultime lorsque les autres moyens de consultation de la population n'ont pas donné les résultats escomptés;
- ATTENDU QU' il serait préjudiciable de soustraire les citoyennes et citoyens de Québec à ce droit à un processus démocratique;
- ATTENDU QU' en vertu du projet de loi 122, les municipalités pourront déterminer par règlement les modalités de publication des avis publics tout en prévoyant une publication obligatoire via internet;
- ATTENDU QUE le conseil municipal considère comme étant une condition *sine qua non* le fait que les citoyens doivent être, de façon systématique, informés par tous les moyens à la disposition du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel Boudreault
Appuyé par Dana Chevalier

QUE le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue décrète, par la présente, que la Ville continuera à appliquer le modèle de démocratie actuel et continuera de permettre la tenue de référendum tel que prévu actuellement par la loi.

QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue poursuivra la publication de ses avis publics dans les journaux locaux.

Adoptée à l'unanimité.

12. RESSOURCES HUMAINES

12.1. CONTRATS ET ENTENTES

04-120-17 Embauche de l'adjointe administrative à la direction générale et à la mairie
--

ATTENDU les besoins de la direction générale et du Maire ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Paola Hawa

D'embaucher madame Ginette Brisebois à titre d'adjointe administrative à la direction générale et à la mairie à partir du 19 avril 2017 pour une période de douze (12) mois.

Les conditions de travail de cette employée sont celles prévues à l'entente individuelle de travail datée du 19 avril 2017.

D'autoriser le directeur général à signer l'entente individuelle de travail au nom de l'employeur.

D'autoriser la dépense et le paiement à même le poste budgétaire 02-131-00-145 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

04-121-17 Embauche d'une stagiaire aux communications pour la saison estivale 2017
--

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel de candidatures afin de combler le poste de stagiaire aux communications pour la saison estivale 2017;

ATTENDU QUE ce poste vise à soutenir les efforts de la Ville dans le plan marketing touristique et à bonifier les communications sur les diverses plateformes web durant la haute saison estivale;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection de nommer Madame Vanessa Jutras au poste de stagiaire au service de la Communication;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Michel Boudreault

D'embaucher Madame Vanessa Jutras à titre de stagiaire aux communications pour la saison estivale 2017, soit du 15 mai au 1^{er} septembre 2017.

D'autoriser le directeur général à signer les documents à cet effet.

D'autoriser la dépense et le paiement du salaire à même le poste budgétaire 02-131-00-145 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

13.2 AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

13. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

04-122-17 Adoption d'une résolution modifiant le règlement numéro 794 décrétant des dépenses en immobilisation pour divers travaux de construction et de réfection des infrastructures municipales pour l'année 2017 au montant de 2 559 200 \$
--

ATTENDU QUE la Ville a procédé auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) à une demande d'approbation du règlement numéro 794 décrétant des dépenses en immobilisation pour divers travaux de construction et de réfection des infrastructures municipales pour l'année 2017 et un emprunt de 2 573 855 \$ suite à son adoption lors de la séance ordinaire du 13 février 2017;

ATTENDU la demande du MAMOT afin que la Ville se conforme à l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes* stipulant que le montant total de l'emprunt ne doit pas excéder 0,25% de la richesse foncière uniformisée de la Ville telle qu'elle est établie selon le dernier sommaire du rôle d'évaluation foncière produit avant l'exercice financier;

ATTENDU QU' un règlement d'emprunt peut être modifié par résolution lorsque cette modification ne change pas l'objet du règlement d'emprunt et qu'elle n'augmente pas la charge des contribuables, et ce, conformément à l'article 564 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier le règlement numéro 794 uniquement aux fins de remplacer le montant d'emprunt de 2 573 855 \$ par le montant de 2 559 200 \$;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Yvan Labelle

De modifier le règlement numéro 794 décrétant des dépenses en immobilisation pour divers travaux de construction et de réfection des infrastructures municipales pour l'année 2017 en remplaçant le montant d'emprunt de 2 573 855\$ par le montant de 2 559 200 \$.

De modifier l'article 1 du règlement, lequel est remplacé par le suivant :

« Le conseil est autorisé à effectuer des dépenses en immobilisations pour la réfection du réseau routier municipal pour un montant total de 2 559 200 \$ ».

De modifier l'article 2 du règlement, lequel est remplacé par le suivant :

« Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 2 559 200 \$ sur une période de dix (10) ans ».

De transmettre la présente résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adoptée à l'unanimité.

14. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- **Liste des chèques émis et en circulation pour la période du 13 mars 2017 au 10 avril 2017;**
- **Liste des commandes du 1^{er} mars 2017 au 31 mars 2017;**
- **Embauche de personnel – Service des Loisirs 2017;**

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

04-123-17	Levée de la séance
------------------	---------------------------

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Ryan Young

De lever la présente séance ordinaire. Il est 20 h 19.

Adoptée à l'unanimité.

Paola Hawa
Maire

Linda Chau
Greffière

L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro 0220-100-11379